

UNDT/2012/036, Hunter

Décisions du TANU ou du TCNU

L'UNDT a constaté que le requérant n'avait pas établi que la décision administrative présumée qu'il avait cherchée à contester a affecté ses droits légaux. L'UNDT a constaté que le requérant manquait de position légale et que sa demande était donc jugée non créative.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur cherche à contester l'échec présumé de plusieurs missions de maintien de la paix à payer correctement l'allocation officielle de voyage d'affaires.

Principe(s) Juridique(s)

Possibilité légale, capacité: pour les fins de l'art. 2.1 (a) du statut, il ne suffit pas qu'un demandeur établit simplement qu'il y avait une décision administrative avec laquelle elle n'est pas d'accord. Comme le tribunal tenait dans un certain nombre de cas, pour avoir debout devant le Tribunal, un membre du personnel doit montrer que la décision administrative contestée affecte ses droits légaux. C'est un principe général de droit qu'un plaideur doit avoir une capacité juridique et une position juridique afin d'invoquer la juridiction d'un tribunal ou d'un tribunal. Un parti qui plaide doit montrer qu'il a suffisamment d'intérêt pour la question, dont l'ingrédient de base est qu'un parti doit montrer qu'il a un droit ou un intérêt en jeu. Un justiciable aura un statut légal si le droit du droit à la base de sa réclamation est celui dont cette personne jouit personnellement, ou s'il a un intérêt suffisant pour la personne ou les personnes dont il cherche à protéger. Onus est sur le demandeur pour fournir des preuves suffisantes de harcèlement ou de représailles.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Hunter

Entité

Secrétariat de l'ONU

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2010/076

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

22 Mar 2012

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)
Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/1997/6

TCNU Règlement de procédure

- Article 11
- Article 9

TCNU Statut

- Article 2.1
- Article 3.1

Jugements Connexes

UNDT/2010/165

UNDT/2010/206

UNDT/2011/053

UNDT/2011/101

2010-UNAT-012

2011-UNAT-178

2011-UNAT-184